

## Concours Piecescommemoratives.be : conditions de l'action et règlement Juin 2018

Ci-dessous, vous trouverez toutes les conditions de l'action ainsi que le règlement qui s'appliquent à tous les concours Piecescommemoratives.be.

1. Les concours sont organisés par Piecescommemoratives.be, établi à Utrecht, aux Pays-Bas. Les conditions de l'action et le règlement s'appliquent à tous les concours. Par sa participation au concours, le participant marque son accord avec les conditions ci-dessous.
2. La participation aux actions est gratuite.
3. Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois à une action.
4. Les participants sont tenus de fournir des informations correctes, actuelles et complètes dans le cadre de leur participation à un concours.
5. Les participants doivent respecter le Code néerlandais de la publicité relatif aux médias sociaux (Reclame Code Social Media).
6. La durée de l'action est indiquée dans la description de l'action.
7. Pour pouvoir prendre part à l'action, le participant doit être âgé d'au moins 18 ans et être domicilié en Belgique. La participation est interdite à tous les autres participants.
8. Le tirage au sort des gagnants se déroule de manière totalement neutre et arbitraire.
9. Les gagnants sont informés personnellement dans les 5 jours ouvrables suivant la clôture de l'action à l'adresse e-mail qu'ils ont utilisée pour participer à l'action.
10. Piecescommemoratives.be se réserve le droit, à sa propre discrétion et sans notification préalable, de modifier ou d'adapter les conditions de l'action pendant la durée de celle-ci, ainsi que de modifier ou d'adapter l'action sans avoir à s'en justifier, à moins que la démarche présente un désavantage pour le participant.
11. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet des résultats.
12. Les prix ne sont pas échangeables contre de l'argent ou d'autres biens.
13. En cas d'obligation de paiement d'une taxe sur les jeux de hasard, Piecescommemoratives.be s'en acquittera.
14. Le personnel de la Monnaie Royale de Belgique et de la Monnaie Royale des Pays-Bas sont interdits de participation.
15. Les données à caractère personnel obtenues dans le cadre des concours sont exclusivement utilisées par Piecescommemoratives.be aux fins de l'action correspondante et ne sont pas transmises à des tiers.
16. Pour les cas non abordés aux présentes conditions, la décision reviendra à Piecescommemoratives.be.
17. Pour ses actions, Piecescommemoratives.be agit conformément au code de déontologie néerlandais relatif aux jeux de hasard à visée promotionnelle (Nederlandse Gedragscode Promotie Kansen Spelen) du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
18. Les présentes conditions sont régies par le droit néerlandais.
19. Les participants qui ne satisfont pas les conditions susmentionnées peuvent être exclus de la participation.
20. Les promotions et concours ne sont ni sponsorisés ni gérés par Facebook et n'y sont aucunement associés. Facebook n'est en aucun cas responsable des pertes, dommages, blessures ou de toute autre forme de déception occasionnés par des éléments en lien avec le concours.
21. Pour toute question et/ou plainte, veuillez vous adresser au service clientèle de Piecescommemoratives.be au 02 / 808 61 96 ou à l'adresse [serviceclientele@piecescommemoratives.be](mailto:serviceclientele@piecescommemoratives.be), en mentionnant dans le sujet : Concours Piecescommemoratives.be : conditions de l'action et règlement.